

**BAISSE DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE, UNE BONNE NOUVELLE
POUR NOS CONTRIBUABLES**

Val-d'Or, le 12 juillet 2018 – La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB) vous informe que le compte de taxes scolaires des contribuables baissera de façon importante sur notre territoire en 2018-2019 à la suite à l'adoption de la Loi 166, en mars dernier. Cette loi détermine un taux de taxe unique pour l'ensemble de la région et prévoit une exemption de 25 000 \$ sur la valeur imposable d'un immeuble. Le taux de la taxe scolaire passera ainsi de 0,30045 \$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2017-2018 à 0,13694 \$ / 100 \$ pour l'année 2018-2019.

« C'est avec grande satisfaction que nous avons accueilli la réforme de la taxe scolaire. Cette Loi permet d'assurer une équité pour les contribuables de la région, en plus de mettre fin à l'exode des contribuables vers la commission scolaire anglophone de notre territoire » a indiqué M. Gaétan Gilbert, président de la CSOB. La perte de revenus attribuable à la baisse du taux de taxe sera compensée par le gouvernement du Québec qui versera une subvention d'équilibre à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

« Par exemple, pour une résidence dont l'évaluation foncière imposable est de 200 000 \$, le compte de taxe passera de 601 \$ en 2017-2018 à 240 \$ en 2018-2019 », a expliqué le directeur général adjoint et directeur du Service des ressources financières et informatiques, M. Alain Guillemette. La baisse du taux et l'exemption de 25 000 \$ représentent, dans ce cas-ci, une diminution moyenne de 60 % du compte de taxe.

Notons que les comptes de taxes seront acheminés aux contribuables à compter du 13 août prochain. Le premier versement sera dû le 13 septembre et le second le 12 décembre.

Pour plus d'information sur la taxe scolaire, rendez-vous sur notre site Internet www.csob.qc.ca

La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre des services éducatifs de qualité à plus de 6 000 élèves jeunes et adultes sur son territoire. C'est plus de 1 000 employés qui font partie de cette grande équipe, répartie dans 23 établissements scolaires, soit 15 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle et 3 centres de formation générale des adultes.

– 30 –

Source : Caroline Neveu
Conseillère en communication, CSOB
819 825-4220, poste 3013
neveu.caroline@csob.qc.ca